

DEC150825DR07

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre BEC, directeur de l'unité GDR3716 intitulée Groupe de Recherche en écologie Trophique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014, portant création de l'unité GDR3716, intitulée Groupe de Recherche en écologie Trophique, dont le directeur est M. Alexandre BEC ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Alexandre BEC, directeur de l'unité GDR3716, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2015

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC 150551dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia MADRIERES, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric BUFFENOIR, délégué régional de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC121147DAJ du 2 avril 2012 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC131730DR08 du 22 mai 2013 portant nomination de Mme Isabelle PRUD'HOMME aux fonctions de responsable du service du personnel et des ressources humaines ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric BUFFENOIR, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes, délégation est donnée à Mme Patricia MADRIERES, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric BUFFENOIR et de Mme Patricia MADRIERES, délégation est donnée à Mme Isabelle PRUD'HOMME, responsable du service du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015

Fait à Orléans, le 16 février 2015

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR